

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa  
Institut national du cancer

#### **Décision de l'Institut national du cancer en date du 24 mai 2016 portant renouvellement de labellisation d'un intergroupe coopérateur**

NOR : AFSX1630388S

Le directeur général de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique;

Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer (INCa) d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009;

Vu l'appel à candidatures initial intitulé « Labellisation d'intergroupes coopérateurs français de dimension internationale dans le domaine du cancer » conduit par l'INCa en 2013;

Vu la décision de l'INCa en date du 24 octobre 2013 portant labellisation de l'intergroupe coopérateur UCBG;

Vu la procédure de renouvellement de la labellisation des intergroupes coopérateurs (IGC) publiée sur le site Internet de l'INCa en janvier 2015;

Vu le dossier transmis à l'INCa par Unicancer, groupement de coopération sanitaire de droit privé à but non lucratif dont le siège est situé au 101, rue de Tolbiac, 75654 Paris Cedex 13, en qualité de mandataire de l'intergroupe intitulé « French Breast Cancer Intergroup – UNICANCER (UCBG) »;

Vu l'évaluation du pôle de recherche et innovation de l'INCa,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Compte tenu du niveau de réalisation des missions jugé satisfaisant à l'issue de la période de labellisation initiale, l'intergroupe coopérateur intitulé French Breast Cancer Intergroup – UNICANCER (UCBG) constitué de(s) membre(s) suivant(s): French Breast Cancer Intergroup – UNICANCER bénéficie d'un renouvellement de labellisation par l'INCa.

#### Article 2

La labellisation est renouvelée pour une durée courant à compter de la notification de la présente décision et expirant le 31 décembre 2016.

#### Article 3

La présente décision de labellisation sera publiée sur le *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 24 mai 2016.

*Le président par intérim,*  
T. BRETON